

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 15 mai 2020 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

Étaient présents à distance : la conseillère madame Suzanne Young Paradis et les conseillers messieurs André Cliche, Eric Johnston, Jean-Luc Groulx, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, directrice générale et Secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 01 minute.

Le Maire monsieur François Ghali, déclare que conformément à l'arrêté 2020-509 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 13 mai 2020, compte tenu des recommandations du gouvernement du Québec concernant la crise de la COVID-19, la séance se tient à huis clos. Elle est enregistrée et diffusée sur le site web de la municipalité.

DÉCLARATION DU MAIRE

Mesdames et Messieurs bonsoir,

M Yvon Paradis, la mémoire vivante de Wentworth-Nord, m'informe qu'il a appris le décès de Monsieur Maurice Hunter le 17 avril dernier. Monsieur Hunter a été le maire de Wentworth-Nord de 1980 à 1985. Auparavant, il a été conseiller municipal de 1978 à 1980. Au nom du conseil municipal, nous offrons à l'épouse de M. Hunter ainsi qu'à sa famille nos sincères condoléances.

J'espère que vous vous portez tous très bien. J'espère que vous continuez à être vigilants et respectueux des consignes sanitaires en ces temps encore très incertains. Maintenant plus que jamais, je suis convaincu de la nécessité et de l'importance de travailler avec et dans nos communautés pour assurer tous les aspects de votre sécurité : accès aux services de santé, sécurité alimentaire et sécurité physique.

Au cours des prochaines semaines ma priorité sera de travailler à rendre nos services municipaux plus accessibles en simplifiant les procédures administratives pour prendre en compte les nouvelles réalités que nous vivons.

Le temps du confinement tire à sa fin. Jusqu'à aujourd'hui, Wentworth-Nord semble avoir été épargné par cette pandémie, et nous en sommes heureux.

Cependant, les impacts du SARS-CoV-2 et de la maladie n'en sont pas moins présents aux alentours. Le risque d'une nouvelle vague est souvent évoqué notamment si l'on baisse la garde.

Je vous invite encore à continuer d'être vigilants et à appliquer les consignes sanitaires dont les suivantes :

- Les déplacements entre les villes et les régions demeurent interdits;
- Gardez une distance de deux mètres avec vos interlocuteurs;
- Lavez-vous les mains souvent;
- Éternuez et tousez dans votre coude;
- Portez un masque ou un couvre-visage dans les espaces publics et commerciaux.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

Par ailleurs, je partage les inquiétudes de certains citoyens au sujet de l'ouverture prochaine des sentiers pédestres et cyclistes près des zones habitées. La MRC semble déterminée à ouvrir le *Corridor aérobique* à partir de demain. C'est une décision prématurée.

En vertu des directives datées du 13 mai 2020 de la Santé publique concernant la reprise des activités de sport et de loisirs en contexte de COVID-19, l'ouverture des sentiers doit se faire graduellement à partir du 20 mai seulement. En conséquence, la municipalité prendra les moyens pour faire respecter ces directives ministérielles sur son territoire et maintiendra fermé, le Corridor aérobique.

Sur une note plus agréable, le Programme d'aide à la voirie locale du Ministère des Transports est en vigueur depuis quelques jours. Ce programme consiste à aider les municipalités dans la planification, l'amélioration et l'entretien du réseau routier local.

Le programme vise aussi à relancer l'économie québécoise au cours de la présente année financière. Je vous en parle parce que les modalités d'application du programme ont été bonifiées pour l'exercice financier 2020-2021. Nous avons donc bon espoir de pouvoir nous qualifier pour certains de nos projets prioritaires de voirie.

2020-05-1026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2020 ;
- 2.2 Correction de la résolution 2019-08-724 du procès-verbal du 16 août 2019;

3. CORRESPONDANCE

4. LÉGISLATION

Rapport du maire et des présidents de comité ;

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois d'avril 2020 ;
- 5.2 Adoption du Règlement 2020-465 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Gustave par Wentworth-Nord pour la période estivale 2020;
- 5.3 Adoption du Règlement 2019-580-1 modifiant le Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020;
- 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-173 sur la régie interne du Conseil municipal de Wentworth-Nord;
- 5.5 Offre d'achat du terrain lot numéro 5 589 231 du cadastre du Québec;
- 5.6 Demande d'aide financière de Réal Trépanier;
- 5.7 Embauche d'une adjointe administrative aux services des Travaux

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

publics, des Loisirs et de la Sécurité incendie;

- 5.8 Embauche d'une adjointe administrative à l'accueil, réception et gestion des plaintes;
- 5.9 Ouverture du *Corridor aérobique*;
- 5.10 Nomination des représentants de la municipalité au Conseil d'administration de Développement économique Wentworth-Nord;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2020-07, # 2020-08 des pompiers et premiers répondants ;
- 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2016-465-2 modifiant le Règlement 2016-465 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Wentworth-Nord;

7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Rappel au travail des employés saisonniers;
- 7.2 Offre d'achat boîte Benne 4 saisons;
- 7.3 Démission de madame Joy Hosie, préposée à l'accueil, à temps partiel au Pavillon Montfort;
- 7.4 Achat nouvelle Benne usagée;

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET ZONAGE

- 9.1. Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 30 avril 2020 ;
- 9.2. DM 2020-0058 – Superficie au sol – Chemin des Berges du Nord;
- 9.3. PIIA 2020-0048 – Nouvelle construction – Chemin des Berges du Nord;
- 9.4. DM 2020-0063 – Tour de télécommunication – Route Principale;
- 9.5. PIIA 2020-0006 – Demande du 121, rue Hunter – Nouvelle construction;
- 9.6. PIIA 2020-0085 – Demande du 1446, rue de la Presqu'Île – Construction d'un garage détaché;
- 9.7. PIIA 2020-0087 – Demande du 3051, chemin du Lac-Farmer – Nouvelle construction;
- 9.8. PIIA 2020-0089 – Nouvelle construction rue Vickerage;
- 9.9. Cession pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2020-9002;
- 9.10. Cession pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Demande de permis de construction 2020-0005;
- 9.11. Offre d'achat de lots sur la rue Mount;
- 9.12. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;
- 9.13. Embauche d'un étudiant à titre d'agent d'inspection en urbanisme et environnement;
- 9.14. PIIA 2020-0102 – Construction d'un garage – Chemin Notre-Dame-Sud;
- 9.15. PIIA 2020-0105 – Demande du 4711, chemin du Lac-Grothé – Agrandissement d'un bâtiment accessoire;
- 9.16. Demande de dérogation écrite DM 2020-0099 – Implantation d'un quai sur un terrain riverain situé sur la rue du Domaine;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'entretien estival d'une partie du *Corridor aérobique* ainsi qu'à la gestion du circuit de randonnée La Montfortaine et du Pavillon Montfort;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

10.2 Initiative de jardins potager;

11. PROJETS SPÉCIAUX

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Résolution Internet;

12.2 Résolution de voirie;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2020-05-1027

2.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2020.

2020-05-1028

2.2 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2019-08-724 DU PROCÈS-VERBAL DU 16 AOÛT 2019

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de corriger la résolution numéro 2019-08-724 du procès-verbal du 16 août 2019 comme suit :

- À l'attendu suivant : **Modification du 3^e attendu comme suit** : ajouter selon l'annexe du Règlement 2019-563 ;

RAPPORT DU MAIRE

M. François Ghali, maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

2020-05-1029

5.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois d'avril 2020.

FONDS D'ADMINISTRATION 2019		FONDS D'ADMINISTRATION 2020	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	61 741.99 \$	DÉBOURSÉS (incompressibles) :	52 965.85 \$
Déneigement :	105 155.04 \$	Déneigement :	107 096.21 \$
Remboursement en capital & Intérêts	7 770.72 \$	Remboursement en capital & Intérêts	14 105.85 \$
Versement service de police		Versement service de police	
SALAIRES :		SALAIRES :	
Salaires nets :	66 771.09 \$	Salaires nets :	64 977.93 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	45 088.78 \$	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	40 557.91 \$
ACHATS (lot 11) :	76 690.84 \$	ACHATS (lot 11) :	93 823.48 \$
Remise de retenues		Remise de retenues	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	
Ordures et recyclage :	106 103.10 \$	Ordures et recyclage :	98 381.09 \$
IMMOBILISATIONS :		IMMOBILISATIONS :	
Année 2019		Année 2020	

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

Salle multi média (église St-Michel)	3 652.53 \$	Salle multi média (église St-Michel)	5 955.14 \$
TOTAL	472 974.09 \$	TOTAL	477 863.46 \$

2020-05-1030

5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-465 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-GUSTAVE PAR WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QUE la taxes spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le Règlement 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entré en vigueur le 11 janvier 2017);

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin du Lac-Gustave ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Garage R/T Smith inc. » ont été retenus pour une somme de 17 683.16 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien estival requis;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par monsieur Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le Règlement 2020-465 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Gustave par Wentworth-Nord pour la période estivale 2020 soit adopté.

2020-05-1031

5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-580-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-580 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU QUE le Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020 a été adopté le 17 janvier 2020;

ATTENDU QUE le Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020 prévoit que le taux d'intérêt sera fixé à 10 % l'an calculé sur le seul montant du versement échu exigible;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU QUE suite aux circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19,

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

Wentworth-Nord désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Jean-Luc Groulx lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mars 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil du 17 avril 2020 et qu'il a été proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le projet de règlement 2019-580-1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le Règlement 2019-580-1 modifiant le Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020 soit adopté.

2020-05-1032

5.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-173 SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WENTWORTH-NORD

Le conseiller monsieur André Cliche par la présente :

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement 2020-173 sur la régie interne du Conseil municipal de Wentworth-Nord sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2020-173.

2020-05-1033

5.5 OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN LOT NUMÉRO 5 589 231 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU l'intention de la Municipalité de faire l'acquisition du lot numéro 5 589 231 du cadastre du Québec ayant une superficie de 17 137,700 m²;

ATTENDU QUE l'achat de ce terrain clarifierait la situation des sentiers des Orphelins dans le secteur de Montfort;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de faire une offre pour l'achat du terrain lot numéro 5 589 231 du Cadastre du Québec dont la superficie est de 17 137,700 mètres carrés, pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes actuellement en vigueur. Les frais relatifs à cette vente seront à la charge de la municipalité;

D'autoriser monsieur François Ghali, Maire et madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cet achat.

2020-05-1034

5.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉAL TRÉPANIER

ATTENDU QUE monsieur Réal Trépanier a déposé une demande d'aide financière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

pour la production d'un enregistrement multiple de compositions originales du groupe DesTrepagny ;

ATTENDU QUE la culture et la création sont des sujets que Wentworth-Nord prend à cœur ;

ATTENDU QUE ces enregistrements profiteront aux citoyens de Wentworth-Nord ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer une aide financière de 500 \$ à monsieur Réal Trépanier, afin de le soutenir dans son projet.

2020-05-1035

5.7 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DES LOISIRS ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le poste d'adjoint (e) administratif (ve) au service des Travaux publics, des Loisirs et de la Sécurité incendie a été affiché;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir à ce poste;

ATTENDU les recommandations du Directeur technique Voirie et Loisirs et de la Directrice de la Sécurité incendie et des Premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Nathalie Geoffrion à titre d'adjointe aux services des Travaux publics, des Loisirs et de la Sécurité incendie, débutant le 19 mai 2020, avec une probation de trois mois conformément aux dispositions et conditions de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Wentworth-Nord.

2020-05-1036

5.8 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À L'ACCUEIL, LA RÉCEPTION ET LA GESTION DES PLAINTES

ATTENDU QUE le poste d'adjoint (e) administratif (ve) pour l'accueil, la réception et la gestion des plaintes a été affiché;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir à ce poste;

ATTENDU la recommandation de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Catherine Therrien à titre d'adjointe administrative pour l'accueil, la réception et la gestion des plaintes, débutant le 1^{er} juin 2020, avec une probation de trois mois conformément aux dispositions et conditions de la

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Wentworth-Nord.

2020-05-1037

5.9 OUVERTURE DU CORRIDOR AÉROBIQUE

ATTENDU QUE la population de Wentworth-Nord est particulièrement à risque de contracter la COVID-19;

ATTENDU QUE la région métropolitaine de Montréal présente un grand nombre de cas de contamination communautaire;

ATTENDU QUE certains citoyens de ces régions sont asymptomatiques mais sont porteurs du virus et qu'ils pourraient fréquenter nos infrastructures de loisirs et ceux de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE les mesures sanitaires en vigueur exigent encore de toute personne d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité et que seuls les déplacements permis concernent ceux pour des raisons médicales ou pour le travail quand le télétravail n'est pas possible;

ATTENDU QUE la MRC prévoit d'ouvrir le *Corridor aérobique* au cours de la fin de semaine du 16 mai 2020 ;

ATTENDU QU'il est impossible de faire respecter les consignes sanitaires sur le *Corridor aérobique* notamment sur la voie partagée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ du Conseil municipal que Wentworth-Nord demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de surseoir à l'ouverture du *Corridor aérobique* notamment sur la voie partagée entre km 9 et km 12, jusqu'à ce que les autorités sanitaires considèrent faibles les risques de contamination communautaire;

Que la MRC dépose auprès des autorités municipales de Wentworth-Nord un plan et des mesures de déconfinement qui soient susceptibles de réduire de façon significative les risques de contamination à la COVID-19; et ce plan doit être approuvé par le conseil municipal avant de rouvrir le sentier ;

Que tous les stationnements touristiques à Montfort restent fermés jusqu'à cette date.

2020-05-1038

5.10 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE WENTWORTH-NORD

ATTENDU la création de Développement économique Wentworth-Nord (DEW), un organisme qui vise à soutenir le développement économique de la municipalité de Wentworth-Nord ;

ATTENDU QU'en vertu de ses règlements de régie interne, DEW doit accorder trois sièges de son conseil d'administration à deux élus et un (e) employé (e) de la municipalité ;

ATTENDU QUE les représentants municipaux cessent d'occuper le poste d'administrateur de Développement économique Wentworth-Nord lorsqu'ils

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

n'occupent plus leur fonction dans la municipalité ;

ATTENDU QU'il appartient au Conseil municipal de nommer ces personnes au Conseil d'administration de DEW ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer à titre de représentants du Conseil municipal, le Maire, Monsieur François Ghali et le conseiller municipal, Monsieur André Cliche au poste d'administrateur de Développement économique Wentworth-Nord pour la durée de leur mandat électoral ;

De nommer à titre de représentante de l'administration municipale, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Marie-France Matteau au poste d'administratrice de Développement économique Wentworth-Nord.

2020-05-1039

6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2020-07, ET # 2020-08 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2020-07, et # 2020-08 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
Pompiers 6 sorties	51.50	1 422.50 \$	
Premiers répondants			
Prévention			44.66 \$
Divers en caserne - Travail administratif			2 876.08 \$
Garde externe			180.00 \$
Pratique premiers répondants			
Formation pompiers			
Formation premiers répondants			
		TOTAL :	4 523.24 \$

2020-05-1040

6.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2016-465-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-465 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD

Le conseiller monsieur Jean-Luc Groulx par la présente :

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement 2016-465-2 modifiant le règlement 2016-465 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Wentworth-Nord sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2016-465-2.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

2020-05-1041 7.1 RAPPEL AU TRAVAIL DES EMPLOYÉS SAISONNIERS

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder au rappel des employés saisonniers du service technique Voirie et Loisirs pour la période estivale 2020 selon le tableau suivant :

NOM	POSTE	STATUT	#HEURES/SEMAINE	PÉRIODE D'EMBAUCHE ESTIMÉE
Jean Robinette	Chauffeur-opérateur	Saisonnier	32 heures	19 mai au 13 nov 2020
Maxime Dumas	Journalier	Saisonnier	40 heures	19 mai au 13 nov 2020
Philippe-Mario Brouillard	Journalier	Saisonnier	40 heures	19 mai au 13 nov 2020
Sébastien Lescard	Journalier	Saisonnier	40 heures	19 mai au 13 nov 2020
Christian Docmanov	Journalier	Saisonnier	40 heures	19 mai au 13 nov 2020

2020-05-1042 7.2 VENTE DE LA BENNE 4 SAISONS

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-980 permettant au Directeur technique Voirie et Loisirs de procéder à la mise en vente de la benne 4 saisons du camion 10 roues 2019 (unité 864);

ATTENDU la réception des offres d'achats suivantes :

- Excavation Larivière et fils : pour une valeur totale de 25 000 \$;
- Municipalité de la Minerve : pour une valeur totale de 30 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre de la Municipalité de la Minerve pour un montant de 30 000 \$ pour l'achat de la boîte benne 4 saisons du camion 10 roues 2019 (unité 864).

2020-05-1043 7.3 DÉMISSION DE MADAME JOY HOSIE, PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL, À TEMPS PARTIEL AU PAVILLON MONTFORT

ATTENDU la lettre de démission reçu le 8 mai 2020, de madame Joy Hosie, préposée à l'accueil, à temps partiel au Pavillon Montfort;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de madame Joy Hosie.

2020-05-1044 7.4 MANDAT AU DIRECTEUR TECHNIQUE VOIRIE ET LOISIRS POUR L'ACHAT D'UNE BENNE USAGÉE

ATTENDU la mise en vente de la benne 4 saisons du camion 10 roues 2019 (unité 864) du service des travaux publics;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

ATTENDU QUE le service des travaux publics doit faire l'acquisition d'une benne mieux adaptée aux besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mandater monsieur Jason Neil, Directeur technique Voirie et Loisirs de procéder à l'achat d'une benne usagée pour un montant maximum de 20 000 \$ taxes incluses.

2020-05-1045

9.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2020

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 30 avril 2020 est déposée.

2020-05-1046

9.2 DM 2020-0058 – SUPERFICIE AU SOL – CHEMIN DES BERGES DU NORD

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020-0058 vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal ayant une superficie d'implantation au sol de 440 mètres carrés sur le lot 6 276 741 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone habitation H-58 (Bassin du Lac Saint-Victor dans laquelle on exige une superficie d'implantation au sol maximale de 350 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette propriété possède une très grande superficie de terrain et que le coefficient d'emprise au sol maximal prévue dans la zone est largement respecté;

ATTENDU QUE l'implantation projetée de la résidence sur le terrain est située loin des résidences environnantes;

ATTENDU QUE cette demande permettra la construction d'une résidence adaptée à la condition physique et aux besoins des demandeurs;

ATTENDU QUE cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 2017-495;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accorder la dérogation mineure de manière à autoriser la construction d'un bâtiment principal, sur le lot 6 276 741 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'implantation au sol de 440 mètres carrés, au lieu de posséder une superficie d'implantation au sol maximale de 350 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages de la zone habitation H-58 (Bassin du lac Saint-Victor);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer la dérogation mineures DM 2020-0058 de manière à autoriser la construction d'un

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

bâtiment principal, sur le lot 6 276 741 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'implantation au sol de 440 mètres carrés, au lieu de posséder une superficie d'implantation au sol maximale de 350 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages de la zone habitation H-58 (Bassin du lac Saint-Victor).

2020-05-1047

9.3 PIIA 2020-0048 NOUVELLE CONSTRUCTION – CHEMIN DES BERGES DU NORD

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0047 vise la construction d'une maison unifamiliale d'un étage comprenant un garage attenant sur le lot 5 589 623 du cadastre du Québec situé en bordure du lac Saint-Victor;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en déclin horizontal en bois de marque Maibec de couleur « Écume argentée » et un parement de pierre de silice de marque Carrière Ducharme de style et couleur « Bâton rustique »;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur noir architectural;

ATTENDU QUE l'architecture et les couleurs sobres des matériaux proposés permettent d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur proposé sur le bâtiment principal est sobre et non abusif;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0047;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0047.

2020-05-1048

9.4 DM 2020-0063 – TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION – ROUTE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020-0063 vise à autoriser l'augmentation d'une tour de télécommunication existante à une hauteur totale de 30 mètres sur le lot 5 939 886 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette tour est située dans un secteur identifié comme sommets et versants de montagne dans lequel la réglementation impose la hauteur de tout bâtiment, construction ou équipement au deux-tiers (2/3) de la hauteur de la cime des arbres poussant à la même élévation;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

ATTENDU QUE l'augmentation de la hauteur de cette tour s'avère nécessaire afin de permettre d'étendre la couverture d'un service d'utilité publique et de permettre à un plus grand nombre de citoyens de Wentworth-Nord d'avoir accès à l'Internet haute-vitesse;

ATTENDU QUE le modèle de la tour tubulaire et les haubans utilisés dans le cadre de ce projet minimiseront l'impact visuel dans le paysage;

ATTENDU QUE cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 2017-495;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accorder la dérogation mineure de manière à autoriser l'augmentation de la hauteur d'une tour de télécommunication existante à 30 mètres, sur le lot 5 939 886 du cadastre du Québec, au lieu que celle-ci soit limitée au deux-tiers (2/3) de la hauteur de la cime des arbres poussant à la même élévation, tel que prévu à la réglementation pour toute construction située dans un secteur identifié comme sommets et versants de montagne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer la dérogation mineure de manière à autoriser l'augmentation de la hauteur d'une tour de télécommunication existante à 30 mètres, sur le cadastre 5 939 886 du cadastre du Québec, au lieu que celle-ci soit limitée au deux-tiers (2/3) de la hauteur de la cime des arbres poussant à la même élévation, tel que prévu à la réglementation pour toute construction située dans un secteur identifié comme sommets et versants de montagne.

2020-05-1049

9.5 PIIA 2020-0006 – DEMANDE DU 121, RUE HUNTER – NOUVELLE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0005 vise la construction d'une habitation unifamiliale de deux étages, comprenant un sous-sol en rez-de-jardin en partie arrière, sur le lot 5 588 681 du cadastre du Québec situé en bordure du lac Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en déclin de bois horizontal de marque Maibec de couleur « Blanc Ultra » et un parement de pierre modèle ubinas de marque Pierre JR de couleur « Cendre »;
- Un revêtement de toiture métallique de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE le dépôt d'une perspective visuelle permettant d'illustrer l'intégration discrète de la résidence dans son environnement et de s'assurer que la hauteur de la résidence n'excédera pas la hauteur des arbres présents à la même élévation;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

ATTENDU QUE l'intégration de la résidence dans son environnement minimise l'impact visuel à partir du *Corridor aérobique* situé de l'autre côté du lac;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0005. Les membres recommandent toutefois au demandeur de privilégier une intensité d'éclairage extérieure modeste et discrète.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0005 et recommandent au demandeur de privilégier une intensité d'éclairage extérieure modeste et discrète.

2020-05-1050

9.6 PIIA 2020-0085 – DEMANDE DU 1446, RUE DE LA PRESQU'ÎLE – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0084 vise la construction d'un garage détaché en cour avant d'une superficie de 40,13 mètres carrés ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en stucco de couleur « Blanc » identique au bâtiment principal ;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Vert » identique au bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le style architectural et le choix des matériaux proposés sont les mêmes que ceux de la résidence principale ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membre du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0084 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0084.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

2020-05-1051

9.7 PIIA 2020-0087 – DEMANDE DU 3051, CHEMIN DU LAC-FARMER – NOUVELLE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0086 vise la construction d'une résidence d'un étage et demi comprenant une serre attenante de 12' X 14' sur le lot 5 938 923 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation de la construction sera située au même endroit que l'ancienne résidence, limitant ainsi l'abattage d'arbres sur la propriété ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en déclin vertical en bois de planche de pin blanc ;
- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Rouge » ;
- Un revêtement extérieur, de la serre attenante, en verre au niveau du toit et des murs ;

ATTENDU QUE l'architecture et les couleurs sobres des matériaux proposés permettent d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la résidence a été conçue de façon à intégrer les principes de chauffage solaire passif afin de maximiser l'économie d'énergie ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0086 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0086.

2020-05-1052

9.8 PIIA 2020-0089 – NOUVELLE CONSTRUCTION SUR LA RUE VICKERAGE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0088 vise la construction d'une maison unifamiliale d'un étage et demi, comprenant un sous-sol en rez-de-jardin en partie arrière, sur le lot 5 709 953 du cadastre du Québec situé en bordure du lac Argenté ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

ATTENDU QUE l'implantation de la résidence principale sera située dans un endroit déjà déboisé, limitant ainsi l'abattage d'arbres sur la propriété ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en déclin de bois de marque Maxiforêt de couleur « Cèdre prévieilli grisé » et en bardeaux de bois de marque Maibec de couleur « Gris pâle H20 » ;
- Un revêtement de toiture métallique de la compagnie Vicwest, modèle SuperVic de couleur « Brun foncé ou Fusain » ;

ATTENDU QUE l'architecture et les couleurs sobres des matériaux proposés permettent d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0088 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0088.

2020-05-1053

**9.9 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS
DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2020-9002**

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2020-9002 vise la création des lots 6 296 881, 6 296 882 et 6 296 883 fait à partir du lot 5 588 510 du cadastre du Québec qui sont destinés à servir d'accès au lac Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise un lot situé en territoire rénové et entraîne un nombre supplémentaire de lots par rapport au nombre de lots existants avant la rénovation cadastrale ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espace naturels de 7 %, soit en terrain (59,98m²), soit en argent pour un montant de 66.16 \$;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 66.16 \$.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

2020-05-1054

**9.10 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION 2020-0005**

ATTENDU QUE la demande de permis de construction 2020-0005 vise la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 5 588 681 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le lot d'origine était composé du lot 8-26 et de deux parties du lot 8-27 du rang 11 du cadastre du canton de Wentworth et que l'immatriculation à titre de lot distinct pour ces deux dernières parties de terrain n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, la superficie de terrain à céder ou la somme d'argent à verser doit correspondre à 7 % de la superficie des lots concernés et elle s'applique lors de la délivrance du permis de construction ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels de 7 %, soit en terrain (61,10m²), soit en argent pour un montant de 2 831.23 \$;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 2 831.23 \$.

2020-05-1055

9.11 OFFRE D'ACHAT DE LOTS SUR LA RUE MOUNT

ATTENDU l'offre d'achat reçue, le 28 avril 2020 pour l'acquisition des lots décrit ci-dessous, soit une superficie de plus ou moins 10 423m², par le propriétaire du lot numéro 5 589 219 du cadastre du Québec ;

LOTS	SUPERFICIE
5 589 241	232,30 m ²
5 589 258	241,10 m ²
5 589 242	3 018,70 m ²
5 830 323	1 114,80 m ²
5 589 240	2 554,80 m ²
5 830 310	2 006,60 m ²
5 589 228	232,30 m ²
5 830 259	513,50 m ²
5 589 226	232,30 m ²
5 830 255	Environ 277 m ²
Total:	10 423,40 m²

ATTENDU QUE la vente de ces terrains permettra au demandeur de pouvoir les remembrer et créer de nouveaux terrains résidentiels, d'une superficie minimale de 10 000 mètres, destinés à être construits, tel qu'exigé à la grille des usages et normes de la zone habitation H-63 ;

ATTENDU QU'une opération cadastrale sera nécessaire afin de regrouper l'ensemble des lots ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

ATTENDU QUE par la même occasion la municipalité fera l'acquisition du lot 5 589 238 du cadastre du Québec, d'une superficie de 464,50m², situé à proximité du sentier des Orphelins afin de consolider ce corridor récréatif ;

ATTENDU QUE l'acquéreur désire donner des servitudes d'accès au lac, de son terrain dont le lot est 5 589 219, pour les terrains qu'il projette de créer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Davis Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de refuser l'offre d'achat de monsieur Louis Quenneville, propriétaire du lot 5 589 219 du cadastre du Québec, pour les terrains dont les lots sont décrits dans le tableau.

2020-05-1056

9.12 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement a été affiché ;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir ce poste ;

ATTENDU la recommandation du Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de monsieur Michael Duhaime à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement – classe II, pour représenter la municipalité dans l'application des règlements d'urbanisme et autres règlements connexes, conformément aux dispositions et conditions de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Wentworth-Nord pour un poste permanent à temps plein.

2020-05-1057

9.13 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'AGENT D'INSPECTION EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de procéder à l'embauche d'un étudiant à titre d'agent d'inspection pour le service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir ce poste ;

ATTENDU la recommandation du Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Ashley Denis, étudiante universitaire en géographie environnementale, à titre d'agent d'inspection pour le service de l'Urbanisme et de l'Environnement, pour une période de 12 semaines débutant le 25 mai 2020, au taux horaire de 15 \$/heure avec un horaire de travail de 35 heures semaine généralement répartie du mardi au samedi de 8 h 30 à 16 h30.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

2020-05-1058

9.14 PIIA 2020-0102 – CONSTRUCTION D’UN GARAGE – CHEMIN NOTRE-DAME-SUD

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0103 vise la construction d’un garage détaché de 26 mètres carrés sur le lot vacant 5 589 746 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l’implantation tient compte des caractéristiques topographiques du site ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de marque Maibec de couleur « Brun Muskoka » ;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d’asphalte de couleur « Brun 2 tons » ;

ATTENDU QUE le style architectural et le choix des matériaux proposés sont similaires à ceux de la résidence principale implantée sur le lot adjacent ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l’ensemble du territoire du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d’urbanisme recommandent unanimement au Conseil d’accepter le projet et de permettre l’émission du permis de construction numéro 2020-0103 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter le projet du demandeur et de permettre l’émission du permis de construction numéro 2020-0103.

2020-05-1059

9.15 PIIA 2020-0105 – DEMANDE DU 4711, CHEMIN DU LAC-GROTHÉ – AGRANDISSEMENT D’UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0113 vise l’agrandissement d’un bâtiment secondaire sur le lot 5 938 062 du cadastre du Québec situé en bordure du lac Grothé ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE la proposition d’agrandissement s’intègre très bien au bâtiment existant, autant en ce qui concerne l’architecture que dans le choix des matériaux ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l’ensemble du territoire du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2020-0113. Les membres recommandent toutefois au demandeur de privilégier un revêtement de toiture en tôle de couleur noire et un revêtement extérieur en bois d'une teinte similaire à celle du bâtiment principal de manière à s'harmoniser d'avantage au bâtiment principal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0113 et recommandent au demandeur de privilégier un revêtement de toiture en tôle de couleur noire et un revêtement extérieur en bois d'une teinte similaire à celle du bâtiment principal de manière à s'harmoniser davantage au bâtiment principal.

2020-05-1060

**9.16 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE – DM 2020-0099 – IMPLANTATION
D'UN QUAI SUR UN TERRAIN RIVERAIN SITUÉ SUR LA RUE DU DOMAINE**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2020-0099 vise à autoriser la construction d'un quai privé sur un terrain riverain non construit comportant une largeur de 27,71 mètres au lieu de posséder une largeur minimale de 30 mètres pour desservir une seule résidence non riveraine construite sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QUE par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-509 du 13 mai 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos ;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, lorsqu'un conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite;

Que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2020-0099.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

2020-05-1061

10.1 REVOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU CORRIDOR AÉROBIQUE AINSI QU'À LA GESTION DU CIRCUIT DE RANDONNÉE LA MONTFORTAINE ET DU PAVILLON MONTFORT

ATTENDU QUE Wentworth-Nord a exprimé le souhait de pouvoir administrer les stationnements du *Corridor aérobique*, utilisés régulièrement par les plaisanciers, afin de prévenir la contamination du lac Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE les deux organismes ont convenu que les deux stationnements situés près du parc-plage pourraient faire l'objet d'un contrôle par le biais de vignettes dont les modalités relatives au fonctionnement feront l'objet d'une annexe à l'entente;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reconduit l'entente pour un an, pour l'entretien du *Corridor aérobique*, du circuit La Montfortaine et du Pavillon Montfort en autorisant l'ajout d'une annexe relative à la gestion des stationnements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le renouvellement de l'entente intermunicipale avec la MRC des Pays-d'en-Haut relative à l'entretien estival d'une partie du *Corridor aérobique* ainsi qu'à la gestion du circuit de randonnée La Montfortaine et du Pavillon Montfort pour une année, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.

2020-05-1062

10.2 INITIATIVE DE JARDINS POTAGERS

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public pour nos citoyens de manger plus sainement et de consommer des produits locaux;

ATTENDU le manque de fruits et légumes frais disponibles sur le territoire de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE la pandémie pourrait réduire le nombre de travailleurs immigrés disponibles pour travailler dans les exploitations agricoles ce qui pourrait se traduire en une augmentation des prix et une diminution de la disponibilité des fruits et légumes sur les marchés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de créer un programme d'aide portant le nom « Initiative de jardins potagers » pour les citoyens de Wentworth-Nord et d'offrir aux citoyens de Wentworth-Nord des conseils et le nécessaire pour aménager des jardins potagers comprenant de la terre noire, des semis et des plants de légumes et de fruits.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

2020-05-1063

12.1 RÉOLUTION INTERNET

ATTENDU QUE l'accès au service Internet haute vitesse est reconnu par tous les niveaux de gouvernement comme un service essentiel;

ATTENDU QUE la Loi sur les Compétences Municipales, l'article 4 point 3 stipule que les systèmes communautaires de télécommunication sont une compétence municipale;

ATTENDU QUE le financement TECQ peut être utilisé pour des investissements d'infrastructure pour l'Internet haute vitesse sous la priorité 4.E. « Infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'Internet haute vitesse »;

ATTENDU QUE le service Internet haute vitesse est requis dans le cadre de tout type de plan de développement économique de la municipalité;

ATTENDU QUE de nombreuses associations de lacs de Wentworth-Nord ont identifié la disponibilité d'Internet haute vitesse comme une priorité et que des sondages et pétitions des résidents individuels démontrent le besoin accru;

ATTENDU QUE le service Internet fourni par Bell est souvent très peu fiable dans plusieurs secteurs de Montfort et que Bell Canada a clairement indiqué dans sa lettre du 19 mars 2020 que sa planification ne prévoyait aucun nouveau service à l'extérieur du village de Montfort;

ATTENDU QUE l'Internet haute vitesse sans fil peut être rapidement fourni aux résidents et que les clients existants utilisant le service disponible à Saint-Michel et au lac Louisa ont exprimé un haut niveau de satisfaction à l'égard du service;

ATTENDU QUE l'ajout d'une tour de communication dans la région de Montfort permettrait l'expansion de l'offre des forfait Internet haute vitesse illimités dans plusieurs des régions de la municipalité;

ATTENDU QUE l'ajout d'une tour de communication dans la région de Montfort fournirait également une redondance de service à tous les résidents de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR ERIC JOHNSTON

2 pour :

Monsieur Eric Johnston et monsieur David Zgodzinski

4 contre :

Madame Suzanne Paradis, monsieur André Cliche, monsieur Jean-Luc Groulx et monsieur Yvon Paradis

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal de rejeter la proposition de résolution suivante :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

Qu'un mandat soit donné à la Directrice générale de la municipalité de finaliser une offre de service Internet haute vitesse illimité sans fil pour les résidents avant le 12 juin 2020;

Que l'offre de service devrait comprendre une connexion physique de Bell Fibre pour le personnel administratif de l'hôtel de ville et de la bibliothèque, et que le fournisseur de services Internet soit autorisé à distribuer leur signal sans fil depuis la tour de l'hôtel de ville et la tour 911 sans interférence d'un autre fournisseur du même type sur les mêmes fréquences;

Dû à son bénéfice à la totalité de la population de Wentworth-Nord, un financement ne dépassant pas 16 000 \$ sera affecté à la construction d'une tour de communication dans le secteur de Montfort et un autre montant ne dépassant pas 13 000 \$ sera affecté à l'achat ou la location du terrain et sa préparation pour l'installation d'une tour.

2020-05-1064

12.2 RÉOLUTION VOIRIE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a l'obligation de procéder aux choix fiscaux les plus équitables pour les contribuables (conformément au point 5.5 du Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux);

ATTENDU QUE l'impact négatif de la pandémie mondiale sur les finances municipales est actuellement inconnu, cependant, la recherche initiale publiée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 6 mai 2020 indique que toutes les municipalités connaîtront une baisse des revenus;

ATTENDU QUE la Municipalité doit toujours compléter un plan stratégique à long terme, avec des coûts estimés, pour l'entretien et la reconstruction de la totalité du réseau routier de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE les projets de voirie sont l'un des coûts les plus importants ayant une incidence sur les impôts fonciers;

ATTENDU QUE les coûts de resurfaçage des routes en asphalte coûtent 4,5 fois le coût de resurfaçage en gravier en utilisant les estimations fournies dans le règlement d'emprunt 2019-563;

ATTENDU QUE le coût total prévu de refaire toutes les routes asphaltées de la municipalité pourrait être de 26 054 905 \$ en utilisant les estimations fournies dans le règlement d'emprunt 2019-563;

ATTENDU QUE l'utilisation de routes en gravier dans la mesure du possible pourrait permettre aux contribuables d'économiser 15 000 000 \$ ou plus;

ATTENDU QUE les routes de gravier bien construites et entretenues offrent le coût total à vie le plus bas avec une excellente qualité de revêtement routier;

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités convertissent les routes asphaltées en gravier afin de bénéficier des faibles coûts à vie des routes en gravier;

ATTENDU QUE le très faible niveau de circulation sur la plupart des routes municipales;

ATTENDU QUE les travaux liés au drainage sont le type d'investissement le plus important requis pour protéger la stabilité à long terme de toutes les routes;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

ATTENDU QU'il est important d'utiliser la capacité de financement municipal au profit du plus grand nombre possible de résidents;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR ERIC JOHNSTON

3 pour :

Monsieur Eric Johnston, monsieur David Zgodzinski et monsieur Yvon Paradis

3 contre :

Madame Suzanne Paradis, monsieur Jean-Luc Groulx et monsieur André Cliche

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal de rejeter la proposition de résolution suivante :

En raison des coûts très élevés de ces travaux, aucun projet d'asphaltage prévu dans le Règlement 2019-563 ne doit être entrepris;

Que le financement disponible en vertu du Règlement 2019-563 pour le prêt de 2,5 millions de dollars, approuvé en vertu de la résolution 2019-06-651 puis modifiée en vertu de la résolution 2019-08-724, soit utilisé pour la construction du drainage, l'entretien du drainage et le rechargement du gravier, et ceci conformément aux dispositions de l'article 1076 du Code municipal et article 564 de la Loi sur les cités et villes;

Qu'une partie du financement provenant des revenus de la TECQ 2019-2023 soit utilisée pour finaliser un plan stratégique à long terme pour l'entretien et la reconstruction continus de l'infrastructure voirie municipale, conformément au niveau de priorité 2 du programme TECQ et en suivant les meilleures pratiques recommandées énoncées dans le Guide d'élaboration PIIRL;

Que le plan stratégique à long terme contienne un ensemble clair de critères mesurables pour déterminer si l'asphaltage sera couvert par les recettes fiscales générales, sinon tout asphaltage serait payé via les taxes sectorielles si les résidents concernés en conviennent.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne lecture des questions reçues par courriel avant 16 heures ce 15 mai et y répond. Les réponses sont enregistrées et diffusées sur le site web de la municipalité

Première question provenant de madame Micheline Reny :

Bonjour, j'aimerais savoir s'il serait possible de mettre une poubelle à côté des boîtes aux lettres et que cette poubelle soit vidée régulièrement par les camions de recyclage ?

Est-ce que la municipalité ne pourrait pas inviter les propriétaires, ayant des terrains qui longent les routes, à faire du ménage au printemps pour ramasser les canettes de bières, de boissons gazeuses et les verres de Tim Hortons, MacDo et A&W etc... qui s'y accumulent durant les mois d'hiver ?

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

Deuxième question provenant de madame Francine Champoux :

Compte tenue de la COVID-19 qui est loin d'être maîtrisée, avez-vous l'intention d'interdire la location à court-terme (moins de 3 mois) sur notre beau territoire afin d'en protéger les citoyens qui y ont leur résidence principale ?

Troisième question provenant de madame Myriam Dujardin :

Étant donné que la réunion du conseil municipal se déroule à huis clos aujourd'hui vendredi 15 mai 2020, je vous soumetts mes questions. Elle concerne le 9.4 dans l'ordre du jour.

Au sujet de la demande de dérogation mineure DM 2020-0063 « Autoriser l'augmentation d'une tour de télécommunication existante totale de 30 mètres, au lieu de posséder une hauteur limitée aux deux tiers de la hauteur de la cime des arbres.

Je me questionne sérieusement de l'impact sur la Santé de continuer à favoriser les tours micro-ondes avec une technologie sans fil (ondes pulsées) qui envahit les environnements même si les citoyens y sont sensibles particulièrement les jeunes enfants, les femmes enceintes et les personnes ayant dépassés leur seuil de tolérance aux ondes (Comme les UV du soleil).

Moi-même atteinte d'électro-hypersensibilité, je suis obligée d'éviter les grandes villes et d'adapter mon environnement sans ondes cellulaires, Wifi et Bluetooth sous peine de souffrir de migraines, vertiges, manque de concentration et acouphènes sélectives. C'est une sorte de confinement comme ce que l'on vit avec le virus.

À long terme, il faut continuer à développer la fibre optique qui est déjà présente à Montfort sur la rue principale et qui continue déjà sur 8 km vers Laurel. Un appel urgent au gouvernement du Canada a été fait dans ce sens fin d'avril. J'ai moi-même écrit à Monsieur Lauzon, notre Député d'Argenteuil et à Monsieur Trudeau. « Tous les Canadiens ont besoin d'un accès Internet sûr, rapide, fiable, économe en énergie, sécuritaire et abordable ». La connectivité filaire, et en particulier les câbles de fibre optique, sont les meilleurs moyens de répondre à ce besoin. Ils n'émettent pas de rayonnements radiofréquence (RF) nocifs. Ils sont au moins 100 fois plus rapides, fiables et résilient et protège bien mieux la vie privée émue la connectivité sans fil. Toutes ces ondes pulsées se combinent aux autres et particulièrement les compteurs intelligents et les lignes Haute Tension de l'hydro-Québec.

A court terme, Je me questionne sur redonner aux Municipalités et aux citoyens un pouvoir décisionnel dans le domaine des Télécommunications. Une consultation publique participative éclairée et un processus décisionnel local.

Quatrième question de madame Miriam Rioux :

J'aimerais savoir si on va avoir de l'abat poussière au Lac-Farmer et si ou vers quelle date. Ça commence à être difficile de rester dehors ou de marcher dans la rue c'est très inconfortable quand une auto passe. Merci

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

CERTIFICAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 15 mai 2020.

2020-05-1065

14 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de lever la séance ordinaire à 21 heures 25 minutes

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale
et Secrétaire-trésorière